



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspecteurs
D'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 18 septembre 2018

Monsieur Philippe ZINETTI
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Oise, de l'Aisne et de la
Somme

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Préambule commun à toutes les disciplines

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement au quotidien dans l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous engageons bien évidemment les équipes à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

Le projet académique 2018-2021, « *Donner confiance force et inspiration* », prend effet à cette rentrée scolaire. Il met l'accent sur la nécessaire ambition à insuffler à tous les niveaux en développant trois axes principaux et en s'appuyant sur cinq leviers.
<http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

Cette année verra par ailleurs se mettre en place les premières évolutions de la classe de seconde, dans le cadre de la Réforme du lycée (tests de positionnement, accompagnement personnalisé). Les corps d'inspection accompagneront les équipes, afin d'anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021 et d'en prévoir les effets pédagogiques.

Nous continuerons à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) au sein de notre académie nous amène à accueillir 9 professeurs stagiaires ainsi que deux affectés dans l'enseignement privé. Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie de leur accorder toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier. Les échanges réguliers sur les pratiques pédagogiques entre les enseignants tuteurs et les professeurs stagiaires sont des temps d'enrichissement mutuel.

○ La formation

Dans la continuité des actions de formation suivies par l'ensemble des professeurs d'arts plastiques de l'académie depuis deux ans, vous pourrez bénéficier de deux **journées de formation disciplinaire organisées sur trois bassins**. Les formations sont construites en fonction de nos échanges, de l'observation menée dans vos classes, qui permettent de faire émerger des questionnements et d'adapter des ressources à vos besoins.

Les préparations aux concours internes (CAPES interne, Agrégation interne) ont été maintenues ; ces stages, très denses, sont un **véritable lieu de réflexion et de formation continue**. Je ne peux que vous encourager à vous y inscrire.

Pour rappel, les inscriptions individuelles au **PAF se clôturent le 21 septembre 2018**.

○ Le collège

Le bilan de l'année 2017-2018 des visites effectuées en classe montre une évolution positive dans la mise en œuvre des trois points fondamentaux à articuler au collège :

1. « L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment *interagir action et réflexion* sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »¹ La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels.

2. La construction de la progressivité. Les questions, les notions et les champs de pratiques sont abordés globalement, chaque année, en graduant les difficultés, en variant les angles d'approche, en densifiant et diversifiant les savoirs. Il s'agit de favoriser le passage des expériences aux connaissances, d'enrichir en retour la pratique des savoirs acquis, en étayant les apprentissages, en ouvrant des perspectives de travail, en dégageant des prolongements.

3. L'évaluation au service de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages. L'enseignement prend appui sur des compétences, des connaissances et des savoir-faire se traduisant en une série d'objectifs cruciaux travaillés à partir des composantes plasticiennes, théoriques et culturelles qui structurent les séquences de cours. L'évaluation est pensée et réalisée comme un accompagnement. **D'avantage formative que sommative**, l'évaluation est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique** exige qu'un retour soit fait sur cet agir sensible réflexif et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Celle-ci doit être conçue, modulée et adaptée aux modalités et enjeux de la séquence, aux élèves et aux productions... sans se confondre avec une correction à voix haute des travaux considérés un par un. Une véritable réflexion doit être menée sur les étapes, les niveaux de maîtrise des compétences ou les processus qui étayent, ou plus pragmatiquement rendent possibles des acquisitions. Le professeur conçoit les modalités et les outils qui permettent le repérage des acquis et des marges de progrès.

¹ Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

○ Le lycée

A la session 2018 du baccalauréat, 794 candidats ont présenté l'option facultative pour une moyenne académique de 15,45. 246 candidats se sont présentés en enseignement de spécialité, série littéraire, pour une moyenne de 14,53 en pratique artistique et 12,02 en culture artistique. Les journées de formation lycée seront l'occasion d'échanger sur ces bilans.

Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs (toutes séries) et **de spécialité** (série littéraire) en classe terminale pour la session 2019 du baccalauréat, sont précisés dans **la note de service n° 2018-034 du 27-2-2018 du BO n°10 du 8 mars 2018**².

Cette année verra la mise en place d'une réforme du lycée en classe de seconde, qui se poursuivra jusqu'à la réforme du Baccalauréat en 2021 (**BO n°29 du 19 juillet 2018**³). Je vous ferai parvenir les informations complémentaires dès qu'elles seront portées à ma connaissance.

○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle, comme le stipule l'article L121-6 du code de l'éducation, contribue à l'égalité d'accès à la culture. C'est par la conjugaison de trois dimensions, *Fréquenter - Pratiquer - Connaître* en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement que **l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée**.

Vous trouverez sur **le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)** un certain nombre des ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Ces ressources comme, *Construire le PEAC à partir des compétences*⁴, prennent appui sur **la charte pour l'éducation artistique et culturelle**⁵ qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes et sur **le référentiel de compétences du PEAC**⁶ afin de penser la **notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

Site académique/DAAC : <http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle.html>

L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours. Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation Nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de **penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

○ Le numérique

Il reste essentiel de poursuivre la réflexion sur **l'utilisation de l'outil numérique dans le cours d'arts plastiques, de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels**. Il convient pour cela de suivre l'actualité des lettres **Edu_Num Arts Plastiques**⁷ sur la page *Enseigner avec le numérique* du portail *Eduscol*. Un groupe de recherche académique, coordonné par **Cécile Harleaux**, Interlocuteur académique au numérique (IAN) sera en mesure de vous proposer sur le site académique des arts plastiques, le fruit de ses recherches dans les semaines à venir.

² **Œuvres et thèmes de référence - session 2019 du baccalauréat**
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976

³ **Réforme du lycée**
<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

⁴ **Construire le PEAC à partir des compétences**
http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/construire_le_peac_a_partir_des_competences-2.pdf

⁵ **La charte pour l'éducation artistique et culturelle**
<http://www.education.gouv.fr/cid104769/presentation-de-la-charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>

⁶ **Référentiel de compétences du PEAC**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

⁷ **Usage du numérique - Lettre d'information Edu_Num Arts plastiques**
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum>

○ Le site disciplinaire académique

Le site sera désormais animé par **Gautier Dirson**, que je remercie d'avoir accepté cette mission, il est enrichi régulièrement **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe de formateurs académiques suite aux actions de formation**. Il se doit d'être une référence pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques. **Il est le lieu d'une pensée en mouvement**.

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

○ Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) est désormais instauré. Des visites d'accompagnement de votre parcours professionnel, hors PPCR, sont envisagées et concernent :

- les enseignants en début de carrière (au-delà de la première année d'enseignement, hors cas particuliers),
- tous les enseignants nécessitant un suivi particulier,
- les enseignants dans la dernière partie de carrière.

La rencontre avec un inspecteur est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner.

Les fiches de préparation de cours, les outils prévus pour l'évaluation des élèves, la construction de la progressivité, les fiches de présentation d'un enseignement de pratique interdisciplinaire ainsi que le cahier de textes de la classe sont des supports indispensables pour nourrir l'échange. Ils permettent de mettre en cohérence les objectifs d'enseignement, les dispositifs de cours, les références artistiques et les modalités d'évaluation. Cette visite sera suivie d'un rapport d'accompagnement écrit pour la valorisation de la carrière de l'enseignant.

Repères pour les visites d'inspection : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/385-les-modalites.html>

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle** en « *prénom.nom@ac-amiens.fr* », seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et à laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère.

Enfin, Madame le Rectrice m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé, dans la mission d'inspection, par **Christine Bertin, Laurent Dorme et Edouard Smith**.

Régis Darnier, formateur académique, assure la coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN), ainsi que celle du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI